



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MERCREDI 6 JUIN 2012

BULLETIN N° 154
77^{ème} Année

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	3
ETAT DES PRÉSENTS	4
ORDRE DU JOUR	5
COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT	9
ADOPTION DU BULLETIN N° 153 DU 14 MARS 2012	12
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	12
<input type="checkbox"/> Délibérations pour acte :	12
- Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008	12
- Compte-rendu des décisions prises par le bureau des 17 avril et 22 mai 2012 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008	13
<input type="checkbox"/> Délibérations :	13
- Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2011 dressés par Monsieur le Receveur - budget principal et budgets annexes.....	14
- Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2011 – budget principal	14
- Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2011 budget annexe, à caractère industriel et commercial, « réseau de chaleur Sathonay-Camp »	15
- Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2011 budget annexe, à caractère industriel et commercial, « réseau de chaleur La Tour-de-Salvagny »	15
- Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2011 budget annexe, à caractère industriel et commercial, « installations photovoltaïques »	15
- Affectation du résultat de fonctionnement 2011 du budget principal.....	17
- Affectation du résultat de fonctionnement 2011 du budget annexe réseau de chaleur de Sathonay-Camp	17
- Affectation du résultat de fonctionnement 2011 du budget annexe réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny	18
- Budget supplémentaire 2012 - budget principal	18
- Budget supplémentaire 2012 budget annexe réseau de chaleur Sathonay-Camp.....	19
- Budget supplémentaire 2012 budget annexe réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny	20
- Budget supplémentaire 2012 budget annexe installations photovoltaïques.....	21
- Mise à jour du régime indemnitaire filière technique	22
- Indemnité spécifique de service (ISS)	22
- Financement par fonds de concours des travaux de dissimulation des réseaux à Tassin la Demi-Lune – avenue Charles de Gaulle	23
- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – désignation des membres représentant les associations locales	23
- Actualisation de la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour l'année 2013	24
- Avenant n°6 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel du SIGERLy.....	24
QUESTIONS DIVERSES	25
DÉLIBÉRATIONS	26

<p style="text-align: center;">ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ NEUVILLE-SUR-SAONE, MERCREDI 6 JUIN 2012</p>

Le mercredi 6 juin 2012 à 19h13, le Comité du Syndicat intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 30 mai 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue au Clos du Billard à Neuville-sur-Saône.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BUFFARD

Nombre de délégués en exercice..... 112
Nombre de délégués titulaires présents 57
Nombre de délégués suppléants présents 4
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs 3
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 64

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

- R. DEGUELDRE (Chaponost) donne pouvoir à P. ABADIE (Sathonay-Camp)
- Ch. TOURDES (Bron) donne pouvoir à Ch. LABIE (Bron).
- J. CARTIER (Collonges au Mont d'Or) donne pouvoir à L. RUELLE (Collonges au Mont d'Or).

Assistent à la réunion :

Monsieur Yves CORON, Directeur Général des Services
Madame MOREL, Responsable des services administratifs
Mesdames MAMAN, PASQUIER, RONDIERE, ROSSET, THORAL et Messieurs ESCUDER et FLAMMARION services administratifs
Madame GREFFIER, Responsable du service Eclairage Public
Madame SALIGNAT, Monsieur MOUYON services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public
Monsieur DESBOUIS, Responsable du service Concessions
Messieurs DESMARIS et DUBOEUF, service Concessions

ETAT DES PRÉSENTS

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES				DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR	X	G. VESSIERES	X	M. BALAIS		A. BONY	
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET	e	W. RAMOS		C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	e	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU		A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLÉ	X	J-P. PERRET		R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS		E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	X	G. SOUY		B. DIALINAS		C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	e	J-C. KOHLHAAS		S. CAUSSE		A. GERON	
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN	e	T. ELMASSIAN		A. ROUX		P. FAYOLLE	
Charly	G. GIRE	X	M-L. RUÉ	X	J. TOUILLON		E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL		P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	e	J. DUPUIS		D GAIDIER	
Communay	G. BARDENET	X	J-P. CHONÉ	X	B. MERLET		C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON		P. CORET		L. BESSON		C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN		E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	X	R. MARTIN		C. SANTINELLI	
Dardilly	J. FAVELIER	e	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX		J.Y. DELOSTE	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET	X	J. JOUFRET	X	B. MERCADER		F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	X	A. LELIEVRE		E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS	X	M. ATHANAZE		H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	X	E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD		C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN		A. ESCOURROU	e	L. FILLoux		C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON		O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE		L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON		M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE	e	G. MICHAUD		B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME	e	D. ROYER	e	A. PIGEON	e	A. DARTOIS	e
Irigny	G. RONY	e	P. BOSGIRAUD	e	G. ROBIN	X	A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE		A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	X	A. CASADO	e	R. THOLLET	X	P. BERARD	
Montanay	M. SEIGNER		J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER		P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON		J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD	X	B. CHRETIN		P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	e	P. LE GALL		G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ		P. FARNIER	X	B. CHENANI		D. CHIZAT	
Poleymieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER	e	S. ULRICH		J.B. MICHEL		C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER	X	S. FITOUSSI		J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE	X	N. FERBER	X	G. JEGO		C. PRAT (COMTE)	
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	X	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS		J. WELKER	
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON	X	C. DUBUIS	X	E. DEBARD		C. BASSET	
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	e	C. BEN LEMBAREK		J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE		J-P. CLEMENT		Y. GAVAULT		D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE		G. CARTON		C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	X	V. TOUTANT		D. YVOREL	X	Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI		F. BOTTURA		G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE		P. CURTELIN	X	M. GERWIG		P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROU		C. BEAUFRERE		P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET		M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON		M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	X	G. DURIEU		A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD		C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN	X	R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO		M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT		D. GIRARD		B. MINASSIAN		Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS	X	J. DEBORD	X	S. HOUDEAU		J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET	e	E. BAFOUNTA		H. THIVILLIER		S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN		R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG		H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	e	E. MESNIER		G. DE BERNARDIS	

ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n° 153 du 14 mars 2012 ;
- Compte rendu d'activités du Président ;
- Délibérations pour acte :
 - C-2012-06-06/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008.
 - C-2012-06-06/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau des 17 avril et 22 mai 2012 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.
- Délibérations :
 - C-2012-06-06/03 • Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2011 dressés par Monsieur le Receveur - budget principal et budgets annexes.
 - C-2012-06-06/04 • Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2011 – budget principal.
 - C-2012-06-06/05 • Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2011 budget annexe, à caractère industriel et commercial, "réseau de chaleur Sathonay-Camp".
 - C-2012-06-06/06 • Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2011 budget annexe, à caractère industriel et commercial, "La Tour-de-Salvagny".
 - C-2012-06-06/07 • Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2011 budget annexe, à caractère industriel et commercial, "installations photovoltaïques".
 - C-2012-06-06/08 • Affectation du résultat de fonctionnement 2011 du budget principal.
 - C-2012-06-06/09 • Affectation du résultat de fonctionnement 2011 du budget annexe réseau de chaleur de Sathonay-Camp.
 - C-2012-06-06/10 • Affectation du résultat de fonctionnement 2011 du budget annexe réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny.
 - C-2012-06-06/11 • Budget supplémentaire 2012 - budget principal.
 - C-2012-06-06/12 • Budget supplémentaire 2012 - budget annexe réseau de chaleur de Sathonay-Camp.
 - C-2012-06-06/13 • Budget supplémentaire 2012 - budget annexe réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny.
 - C-2012-06-06/14 • Budget supplémentaire 2012 - budget annexe Photovoltaïque.

- C-2012-06-06/15 • Mise à jour du régime indemnitaire filière technique - Indemnité spécifique de service (ISS).
- C-2012-06-06/16 • Financement par fonds de concours des travaux d'éclairage public à Sathonay-Camp - Axe Vert.
- C-2012-06-06/17 • Financement par fonds de concours des travaux de dissimulation des réseaux à Tassin la Demi-Lune – Avenue Charles de Gaulle.
- C-2012-06-06/18 • Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Désignation des membres représentant les associations locales.
- C-2012-06-06/19 • Actualisation de la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour l'année 2013.
- C-2012-06-06/20 • Avenant n°6 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel du SIGERLY.

- Questions diverses.



La séance est ouverte à 19 h 13 sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE.

M. ABADIE, Président.- Mes chers collègues, nous allons démarrer.

Merci à la commune de Neuville-sur-Saône de nous accueillir. Monsieur le Maire est excusé, c'est donc notre collègue M. RODRIGUEZ qui nous présentera la commune.

Deux informations à vous donner : première information, à l'entrée on a distribué des « Livre blanc » de la FNCCR, que vous pourrez récupérer pour mettre à disposition.

Deuxième information, je voudrais vous parler de la convention de mise à disposition pour l'expertise des devis de raccordement, que certaines communes ont déjà signée. Je rappelle qu'il ne faut pas oublier de signer la convention. La commune ne payera au forfait que si elle demande une expertise. Elle peut très bien signer la convention, et si elle ne demande pas d'expertise, elle ne paye rien. Aujourd'hui 23 communes ont déjà signé cette convention. Pour vous donner un ordre d'idée : pour la plus petite, Rochetaillée-sur-Saône, 1 470 habitants, l'a signée, et la plus grande, Vaulx-en-Velin, 40 898 habitants, l'a signée.

Ces rapports d'expertise sont très intéressants pour les communes, puisqu'elles permettent de faire des économies sur des devis établis par ERDF. On vous en avait déjà donné quelques chiffres : Saint-Priest à l'époque et d'autres. Le dernier en date, c'est la commune de Limonest, qui grâce au travail que l'on a fait ensemble a économisé 17 886 euros hors taxe. Donc c'est important.

On rappelle que l'on vous aide aussi, lorsqu'on veut vous imposer des postes, sur le terrain de l'assiette. Dans certains cas, on peut vous aider à diminuer la prise en charge du coût de ce poste.

Et puis, d'autres choses : le classement en équipement propre qui est possible dans certains cas. Le passage d'extension en souterrain sur des opérations qui ont été prévues en aérien, mais qui se fera sans surcoût pour la commune, cela aussi est important. Et par rapport au gain d'esthétique, au même prix et en cohérence avec les politiques que nous avons de dissimulation des réseaux.

Donc deux facteurs : le Livre blanc et cette convention de mise à disposition.

Nous vous avons aussi distribué des étuis pour éthylotest. La législation imposera à partir du 1er juillet d'avoir des éthylotests dans vos voitures. Ils sont vides, nous les avons commandés avec deux éthylotests mais malheureusement il y a une rupture de fabrication. Dès que nous les aurons, nous aurons l'occasion de vous les fournir. Mais n'oubliez pas d'en avoir tout de même.

Je vous donne la date du prochain comité. Aujourd'hui nous sommes dans le nord du SIGERLy, et nous irons dans le sud-ouest : à Charly, le mardi 25 septembre 2012. Vous verrez, c'est une charmante commune.

J'en ai terminé avec mes rappels.

Je vais laisser M. RODRIGUEZ présenter un peu la commune de Neuville-sur-Saône, puis nous entrerons dans le débat.

M. RODRIGUEZ.- Monsieur le Président, mes chers collègues délégués, bienvenue à Neuville-sur-Saône pour ce 154ème comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise.

Monsieur Jean-Claude OLLIVIER, Maire de Neuville, absent ce soir, m'a chargé de vous accueillir et de vous présenter cette commune des bords de Saône.

Depuis Lyon qui n'est qu'à 15 km, Neuville est accessible en 30 minutes, que ce soit en automobile, en bus ou par le train. 300 bus et autocars y arrivent ou en repartent chaque jour. La gare SNCF d'Albigny-Neuville est à 200 m du pont. La ville a une population de près de 7 500 habitants, et suit une courbe de progression démographique sans à-coup.

Une ville championne pour la qualité de la vie. Ses visiteurs disent souvent : « Neuville-sur-Saône est une jolie ville » et ses habitants leur répondent : « C'est une ville où il fait bon vivre ». Régulièrement depuis 30 ans, les magazines classent Neuville-sur-Saône première des villes du Grand Lyon pour la qualité de vie que l'on y trouve. Les élus d'aujourd'hui n'ont qu'une seule envie : que cette situation perdure.

Ville conviviale : on se dit bonjour dans la rue, on cause dans les magasins, on se retrouve dans les nombreuses manifestations qui jalonnent la vie de la cité tout au long de l'année. Le parc d'Ombreval, en cours de restauration, mis en lumière par les services du SIGERLy, en est un des exemples, ayant permis de retrouver ce lien intergénérationnel et cette mixité sociale nécessaire à la vie d'une communauté aussi diverse que variée.

Ville accueillante : elle l'est par ses restaurants, ses cafés, ses terrasses, ses rues piétonnes, ses nombreux commerces de détail, ses artisans renommés, et par le pittoresque de son vieux centre. Accueillante, elle l'est aussi aux malades avec ses nombreux services de santé, son hôpital local gériatrique, son service infirmier d'aide à domicile, ses deux résidences pour personnes âgées. Accueillante aussi pour les enfants : halte-garderie et crèche familiale, ludothèque, relais assistantes maternelles, point d'information enfance, crèche parentale.

Ville gourmande : Neuville c'est Machonville, la ville des bons « mâchons » (terme lyonnais). Un roman des années trente « le charcutier de Machonville » de M. Marcel GRANCHER, se passait dans notre cité, ainsi re-dénommée. Son personnage central s'inspirait de Pierre LAS, dont le magasin (une charcuterie) existe toujours, rue Victor Hugo. Elle est restée une ville aux commerces de bouche nombreux et accueillants. Elle accueille chaque année en mars une foire aux Vins réputée. En 2007, elle a été la première ville française à recevoir le label européen Tocéma-Europe pour son management unifié de centre-ville ; un exemple de partenariat public/privé dans le domaine économique.

Ville sportive : posée au bord de Saône, elle offre aux sportifs, outre son stade de football avec un tout nouveau terrain synthétique, deux salles de sport couvertes, une salle d'arts martiaux, un boulodrome couvert, six terrains de tennis dont deux couverts, un terrain de bi-cross ; chaque

école possède un petit terrain de sport ou une salle de sport adjacente. Son vaste plan d'eau pour le ski nautique et la planche à voile. Un tournoi de football international de jeunes et le Saucona Raid sont des exemples annuels de manifestations de grande ampleur.

Les promeneurs ont le centre-ville historique, les berges de la Saône pour promenade, et les marcheurs les Monts d'Or et le Franc Lyonnais tout proches pour leurs balades à pied ou en vélo.

Ville de travail : dans le centre-ville, 170 commerces, artisans ou services, de nombreuses PME et des grands groupes à l'échelle européenne et mondiale sur la Zone Industrielle (Sanofi-Aventis-Pharma, Coatex) et depuis 1998, une pépinière d'entreprises pour aider de nouvelles activités à se développer.

Ville culturelle : plus de 80 associations animent la ville de Neuville, véritable petite capitale du Val-de-Saône. L'Espace Culturel Jean VILAR offre ses vastes salles à toutes sortes de manifestations, MJC, Office de la Culture, Médiathèque de 30 000 ouvrages, Cinéma (municipal) entièrement refait avec 2 salles équipées en numérique. Maison de la Musique qui regroupe les différentes associations musicales, compagnies de théâtre amateur. Et dans la tradition populaire des foires et marchés, un marché forain le vendredi matin, une énorme foire du 1^{er} mai depuis près de 250 ans, qui a reçu cette année près de 15 000 visiteurs.

Ville studieuse : six écoles maternelles et élémentaires publiques, un collège d'enseignement secondaire, un lycée public, et un établissement d'enseignement privé, de la maternelle au lycée. 4 300 scolaires fréquentent ces établissements, ce qui pose des problèmes de circulation automobile intense aux heures de pointe.

Neuville a signé son premier contrat de concession d'éclairage public au gaz en date du 25 août 1865, avec la pose de 32 lanternes avec des becs « AUER » pour un montant de 50 centimes le m³. On a retrouvé lors de travaux sur la place Ampère, des canalisations en bois qui transportaient le gaz de houille depuis l'usine de production, construite par l'industriel et philanthrope Émile GUIMET, située au quai Armand Barbès.

La commune de Neuville fait partie des 33 communes qui depuis le 31 octobre 1935 composent notre syndicat, né de la volonté des élus de l'époque pour assurer, sinon l'indépendance, du moins le contrôle de la distribution du gaz et de l'électricité sur notre territoire par les grands groupes privés dont la bonté n'était pas la qualité première.

Ainsi, notre SIGERLy, dans sa 77^{ème} année de fonctionnement, âge respectable s'il en est, est toujours vivant. Notre Président, Pierre ABADIE, nous en dira bientôt plus.

Il ne me reste pour l'instant qu'à vous remercier tous de votre présence ici et de nous souhaiter un bon comité.

(Applaudissements).

▪ Désignation du secrétaire de séance

M. ABADIE, Président.- Le secrétaire de séance sera M. Laurent BUFFARD.

Nous avons quelques personnes excusées :

(Lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs).

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

M. ABADIE, Président.- Je dois vous donner lecture du compte rendu d'activités depuis le dernier comité.

(Lecture du compte rendu d'activités du Président).

- Le Bureau statutaire s'est réuni les 17 avril et 22 mai 2012.
- Le Bureau restreint s'est réuni les 3, 10, 17 et 24 avril, les 9, 15, 22 et 29 mai, le 5 juin 2012
- 4 avril 2012 : Rencontre avec Messieurs VULLIERME et GRIGNARD de la mairie de Villeurbanne - Avenir du SIGERLy.
- 17 avril 2012 : Rencontre avec GrDF pour présenter les évolutions du contrat de concession de gaz proposées.
- 19 avril 2012 : Comité de pilotage avec le Grand Lyon et la Ville de Lyon.
- 20 avril 2012 : Rencontre Président et directeur de France Télécom.
- 23 avril 2012 : 2^{ème} réunion de l'USéRA (Union des Syndicats d'Energies de Rhône-Alpes).
- 24 avril 2012 : Rencontre avec le Crédit Agricole pour les emprunts.
- 3 mai 2012 : Rencontre avec Jacky DARNE du Grand Lyon.
- 24 mai 2012 : Assemblée générale de l'agence locale de l'énergie (ALE).
- 25 mai 2012 : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Le 25 mai a eu lieu la CCSPL. Au cours de cette séance, nous avons parlé de la précarité énergétique. Nous n'avons pas pu aller au bout des questions posées. Une prochaine séance aura lieu en septembre, au cours de laquelle on débattrà, toujours dans le cadre de la précarité énergétique, du détail de la facture d'électricité et de gaz aux tarifs réglementaires, pour expliquer aux contribuables comment interpréter cette facture. Vous avez pu voir lors de la conférence avec AMORCE que nous avons parlé d'une partie de cet axe. Il y aura aussi le représentant du médiateur national de l'énergie. Un représentant sera là en septembre.

C'était très intéressant. D'ailleurs l'ensemble des participants a demandé à être présent à la prochaine réunion, y compris le Département, qui a trouvé cela très intéressant.

- 1^{er} juin 2012 : Commission d'appel offres pour l'avenant n°2 au marché 09.08 avec COFFELY pour la chaufferie de Sathonay-Camp.
- 5 juin 2012 : Réunion d'information avec les agents du SIGERLy sur l'avenir du syndicat.

Je vais revenir sur l'avenir du SIGERLy, question importante. Nous avons pensé que deux points auraient pu être abordés au cours de ce comité.

Le premier point concernait le rendu de la Chambre régionale des comptes. Nous avons souhaité l'avoir pour ce comité. Malheureusement, nous n'avons pas eu le compte rendu définitif du rendu de la Chambre régionale des comptes. Nous le ferons au prochain comité.

Je vous rappelle que la Chambre régionale des comptes a noté le travail qui a été fait concernant les contrôles de concessions. Et je pensais intéressant en ces périodes de rappeler le travail fait au sein de notre syndicat. Nous aurons l'occasion d'en reparler au prochain comité.

Le deuxième point que j'aurais voulu vous apporter, malheureusement, le rendez-vous avec le préfet et avec le Grand Lyon aura lieu après-demain, donc je ne peux pas vous donner le rendu de ce qui va se dire après-demain. Ce qui est un peu dommage. Mais je vais vous donner les grandes lignes, c'est facile à rappeler.

Concernant l'avenir du SIGERLy, je rappelle qu'un arrêté préfectoral a été pris au mois de décembre. C'est dans l'article 4, alinéa 14, par lequel le préfet a pris la disposition de la suppression du SIGERLy.

Suite à l'inquiétude que cela avait soulevée, nous avons organisé des rencontres. Nous avons souhaité que des rencontres avec le Grand Lyon, la Ville de Lyon et le SIGERLy aient lieu. Une première avait eu lieu, à laquelle aucun des élus du Grand Lyon et de la Ville de Lyon n'était présent. Et j'ai dit qu'il n'était pas normal qu'un travail de cette importance ne soit fait qu'avec des services, et qu'il était normal et important que l'ensemble des élus soient présents. À partir de là, des rencontres ont eu lieu, et il a été défini que pour les élus de Lyon, la Ville de Lyon serait représentée par Mme Nicole GAY et M. Richard BRUMM, et le Grand Lyon serait représenté par M. Jacky DARNE. Pour le SIGERLy, ce sera votre président et ses vice-présidents, pas la totalité, mais en fonction des disponibilités des uns et des autres, nous avons travaillé ensemble.

Au cours de ces séances, il y a eu d'abord des séances de travail technique, où les services Ville de Lyon, les services Grand Lyon et les services du SIGERLy ont travaillé sur les trois hypothèses retenues sur les quatre, pour voir les avantages et les inconvénients.

Je rappellerai ces trois hypothèses, sachant qu'une avait été éliminée, c'est de faire un syndicat départemental global, qui engloberait le SYDER, le SIGERLy et la Ville de Lyon. Cela a été abandonné. C'est un choix du Président COLLOMB, qui ne souhaitait pas avoir une structure départementale.

Le travail demandé était de voir au cas où le Grand Lyon absorberait le SIGERLy, et les communes du SIGERLy hors Grand Lyon réintégraient le SYDER. C'était l'une des hypothèses de travail.

La deuxième hypothèse de travail consistait à ce que la Ville de Lyon intègre le SIGERLy. Du fait de l'adhésion de la Ville de Lyon au SIGERLy, nous atteindrions la taille de plus d'un million d'habitants. Je rappelle que la loi de décembre 2006

modifiée dit que si un syndicat n'a pas une structure départementale mais une population de plus d'un million d'habitants, elle peut exister. C'était l'une des hypothèses que nous avons abordée.

Et la troisième hypothèse consistait à dire que la Ville de Lyon entrait au SIGERLy, mais que l'on se donnait la possibilité d'introduire d'autres communes au sein du SIGERLy.

C'étaient les trois hypothèses de travail qui ont été étudiées. Je tiens à remercier l'ensemble des services des trois collectivités, car un travail remarquable a été fait. Ils ont appris à se connaître, à nous connaître. Un rapport a été fait, qui a conclu que sur les trois hypothèses présentées, chacune avait des avantages, chacune avait aussi des inconvénients, et qu'aucune des trois ne répondait à l'attente des trois partenaires : soit cela ne correspondait pas à ce qu'attendait la Ville de Lyon ou à ce qu'attendait le Grand Lyon, soit cela ne répondait pas à l'attente du SIGERLy.

Il avait été convenu que du fait que ces trois hypothèses ne convenaient pas en majorité, on resterait sur un statu quo. C'est-à-dire que le SIGERLy continuait sa vie comme aujourd'hui, la Ville de Lyon de son côté et le Grand Lyon aussi.

J'ai trouvé dommage que le travail important qui avait été fait ne soit pas utilisé et que l'on reste sur un statu quo. Donc j'ai fait d'autres propositions au Grand Lyon, dont je ne peux pas vous parler aujourd'hui car elles n'ont pas été validées par le président du Grand Lyon. Lorsqu'il y aura une validation, dans un sens ou dans l'autre, je ne sais pas... Je sais que les propositions que j'ai faites ont retenu l'attention de M. Jacky DARNE, qui les a trouvées intéressantes. Mais pour l'instant, on va rester sur ce statu quo.

Le souhait du syndicat, c'est que dans le cadre de l'arrêté préfectoral, on supprime l'épée de Damoclès qui est au-dessus de nous, à savoir la suppression du syndicat, puisque je rappelle que l'arrêté a été pris, même si la notification n'a pas été faite. Cela fera l'objet de ma rencontre après-demain avec le préfet.

Je rappelle que M. le Préfet CARENCO, lors notre rencontre avec certains de mes vice-présidents ici, avait dit que s'il n'y avait pas d'accord entre le Grand Lyon et le SIGERLy, il ne mettrait pas en application la dissolution du syndicat. Ceci était à l'oral. Moi, j'aime bien les écrits. Donc après-demain, nous en reparlerons. Je rappelle que nous avons déjà fait un recours gracieux et que le préfet n'a pas répondu à celui-ci. Vous savez que quand on ne répond pas à un recours gracieux, c'est une réponse négative.

Nous ne voulons pas rester là-dessus. Dans le débat que nous aurons après-demain, il va me rappeler qu'il n'a pas notifié, et que de ce fait l'arrêté pris n'a pas de valeur. Après, c'est de l'interprétation. Je préfère que l'on soit clair dans ce que l'on dit, et que ce soit écrit.

Je tenais à vous informer des nouvelles.

Avez-vous des questions ? J'ai été un peu sommaire. Je ne vous dis pas toutes les discussions et autres.

Je vous propose de continuer.

- 5 juin 2012 : Conférence de l'association française du gaz (AFG) à Villeurbanne.

ADOPTION DU BULLETIN N°153 DU 14 MARS 2012

M. ABADIE, Président.- Nous devons adopter le compte-rendu n°153 de notre Comité du 14 mars 2012.

Je n'ai reçu aucune observation. Je vous propose de le passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le bulletin n°153 du 14 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

Délibérations pour acte :

M. ABADIE, Président.- Je dois vous donner lecture des différentes délibérations pour acte qui ont été prises par le président, et ensuite celles qui ont été prises dans le cadre du Bureau.

(Lecture des décisions prises par le Président).

C-2012-06-06/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 26.

M. ABADIE, Président.- Je m'arrête quelques instants sur les emprunts, pour rappeler que pour les travaux demandés et pour couvrir l'ensemble des activités et des besoins exprimés par les communes, il fallait emprunter 18 millions d'euros. Je peux vous dire que cette année nous avons rencontré des difficultés à obtenir ces emprunts. Il a fallu passer par plusieurs banques pour obtenir ces emprunts, avec difficulté. Je vous expliquerai pourquoi. Et avec des taux qui commencent à dépasser les 5 %, alors que jusqu'à présent nous avons toujours des taux inférieurs à 5 %.

L'explication vient du fait que les nouvelles réglementations sur les banques font que lorsqu'elles prêtent à des collectivités, elles doivent mettre de côté des fonds propres identiques aux montants correspondant aux sommes prêtées. La problématique n'est pas la difficulté ou la garantie de remboursement, puisque cela concerne les communes et que là il n'y a pas de souci majeur pour

les remboursements, mais que du fait de ces conditions de fonds propres, elles préfèrent prêter non plus aux collectivités mais aux particuliers. Voilà la difficulté.

Auparavant, il suffisait d'appeler, on lançait une consultation et elles étaient deux ou trois à répondre. Cela se passait très bien.

Au-delà de la difficulté de trouver ces sommes-là, je crains que dans les années à venir -ce n'est pas que le contexte politique mais je rappelle ce qui se passe en Grèce et en Espagne-, et surtout pour l'année prochaine, lorsqu'on va établir notre budget, on ait peut-être des difficultés à trouver les montants nécessaires pour répondre à vos attentes. Et si tel était le cas, nous serions obligés de prioriser les travaux dans les communes. C'est tout de même dommage, parce que nous arrivons vers la fin du mandat et les élus des communes souhaitent que les travaux soient réalisés. Donc cela va nous poser des difficultés, pour vous et pour nous, dans les deux sens.

Et quel sera l'avenir ? Peut-être que l'on sera obligé de revoir les conditions d'affectation de ces sommes aux communes. Je rappelle que jusqu'à présent on s'était basés sur des taux inférieurs à 5 %. Ce sont les ratios que nous avons utilisés. Nous n'avons pas pris, comme certains syndicats, des marges de manœuvre. Nous ne travaillons pas avec des marges de manœuvre mais dans la transparence en réel. Dans ce cas, quand on a des évolutions, on est obligé d'en tenir compte, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Vous avez pu le constater pour l'éclairage public, lorsque nous avons baissé le coût de la maintenance et certains coûts. Peut-être qu'à un moment donné on sera obligés de revoir ces coûts-là. Nous aurons l'occasion de revoir ces conditions.

Je tenais à vous sensibiliser à cette problématique qui va nous impacter fortement, nous, syndicat, mais aussi vous, dans vos communes de la même façon, à des niveaux différents. Je souhaitais vous le signaler.

C-2012-06-06/02

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DES 17 AVRIL ET 22 MAI 2012 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C_2008-06-25/07 DU 25 JUI N 2008</p>

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 27.

M. ABADIE, Président.- (*Lecture des décisions prises par le Bureau*).

Voilà pour prendre acte de l'ensemble des décisions prises par moi-même et par le Bureau. Je vous en remercie.

C'est mon collègue, M. DEVINAZ, qui va avoir la lourde tâche de vous présenter l'ensemble des budgets, ainsi que les budgets annexes et le compte administratif.

Au moment du compte administratif, je devrai me retirer et il convient de nommer dès à présent M. MATHERON pour présider la séance.

□ Délibérations :

M. DEVINAZ.- Nous sommes partis pour 12 délibérations, qui sont un vrai plaisir pour l'orateur et pour vous-mêmes. Je vais essayer d'aller à l'essentiel.

La première délibération concerne l'approbation des comptes de gestion de l'exercice 2011 qui ont été dressés par M. le Receveur.

M. ABADIE.- Qui est présent parmi nous.

M. DEVINAZ.- Puis quatre délibérations, qui concernent le compte administratif budget principal, et trois budgets annexes. Nous procéderons au vote. Puis nous aborderons trois délibérations qui nous permettront d'affecter le résultat. Et si on est d'accord sur l'affectation du résultat, nous passerons au budget supplémentaire, avec quatre délibérations, une pour le budget principal et trois pour les budgets annexes.

C-2012-06-06/03

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2011 DRESSÉS PAR
MONSIEUR LE RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 28.

M. DEVINAZ.- Notre premier rapport, c'est l'approbation des comptes de gestion de l'exercice des comptes 2011 dressés par M. le Receveur. Tous les éléments lui ont été fournis.

Le rapprochement entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur permet de constater l'identité des résultats (budget principal et budgets annexes).

Les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes) dressés pour l'exercice 2011 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Je vous demande donc aux membres du comité de vous prononcer sur les comptes de gestion 2011 (budget principal et budgets annexes) de M. le Receveur.

Y a-t-il une demande de précision ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adopté à l'unanimité.

C-2012-06-06/04

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 –
BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 29.

M. DEVINAZ.- (*Présentation générale – arrêté des comptes – dépenses et recettes de fonctionnement – dépenses et recettes d'investissement*)

Résultat global fonctionnement : 15 014 976,09 €

Résultat global investissement : -14 580 053,58 €

C-2012-06-06/05

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011
BUDGET ANNEXE, À CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
« RÉSEAU DE CHALEUR SATHONAY-CAMP »**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 33.

M. DEVINAZ.- *(Présentation dépenses et recettes de fonctionnement – dépenses et recettes d'investissement)*

Résultat global fonctionnement :	8 382,95 €
Résultat global investissement :	-4 037,33 €

C-2012-06-06/06

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011
BUDGET ANNEXE, À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
« RESEAU DE CHALEUR LA TOUR-DE-SALVAGNY »**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 35.

M. DEVINAZ.- *(Présentation dépenses et recettes de fonctionnement – dépenses et recettes d'investissement)*

Résultat global fonctionnement :	14 366,83 €
Résultat global investissement :	-9 339,99 €

C-2012-06-06/07

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011
BUDGET ANNEXE, À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
« INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 38.

M. DEVINAZ.- *(Présentation dépenses et recettes de fonctionnement – dépenses et recettes d'investissement)*

Résultat global fonctionnement :	18 824,67 €
Résultat global investissement :	39 053,89 €

Je vous ai présenté les quatre premières délibérations de la deuxième famille.

Avez-vous des questions ? Pas de question.

❖ *Vote des comptes administratifs présentés*

(M. le Président ABADIE quitte la séance – M. MATHERON assure la présidence de la séance).

M. MATHERON.- Nous allons procéder au vote, en l'absence du Président, sur les quatre comptes qui vous ont été présentés.

1. Sur le compte administratif de l'exercice 2011, budget principal, y a-t-il des délégués qui s'abstiennent ? Y a-t-il des délégués qui sont contre ?

Nous considérons que ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

2. Sur le compte administratif qui concerne le budget annexe du réseau de chaleur de Sathonay-Camp, y a-t-il des délégués qui s'abstiennent ? Y a-t-il des délégués qui sont contre ?

Ce budget annexe est adopté à l'unanimité.

3. Sur le compte administratif qui concerne le budget annexe du réseau de chaleur de La Tour de Salvagny. Y a-t-il des délégués qui s'abstiennent ? Des délégués qui sont contre ?

Il est adopté à l'unanimité.

4. Sur le compte administratif du budget annexe installations photovoltaïques. Y a-t-il des délégués qui s'abstiennent ? Des délégués qui votent contre ?

Il est adopté à l'unanimité.

Nous allons nous préparer à féliciter le Président.

(Retour du président ABADIE).

Monsieur le Président, les quatre comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

(Applaudissements).

M. ABADIE.- Merci beaucoup de la confiance que vous me témoignez. Ce n'est pas moi seul qui la mérite, mais l'ensemble du personnel, et aussi, bien sûr, vous-mêmes et notre Receveur, M. BALLEYDIER, que je tiens à remercier. C'est son dernier comité et je voudrais qu'on l'applaudisse. C'est quelqu'un de très consciencieux, avec qui j'ai eu grand plaisir, et nos services également, à travailler. Il nous quitte pour une retraite bien méritée.

Monsieur BALLEYDIER, sachez que nous allons vous regretter. Ce n'est pas souvent que l'on regrette des receveurs, mais je le dis sincèrement, j'ai beaucoup d'amitié vis-à-vis de vous et je regrette votre départ, mais la vie est ainsi faite. Nous vous souhaitons de passer une très bonne retraite. Merci encore.

(Applaudissements).

Je vous propose de continuer.

M. FARAMIN (Dardilly).- Je ne vais pas repartir dans les chiffres, simplement une remarque intéressante, c'est la stabilité absolue du compte de fonctionnement d'une année à l'autre. C'est à pointer. Sur le compte de gestion établi par M. le Trésorier, l'exercice 2010 ressortait à 7,629 millions d'euros et on est à 7,644 millions d'euros sur le dernier exercice. Au-delà de toutes les opérations d'investissement, c'est bon de voir que la capacité interne, en termes de résultat, est maintenue.

M. ABADIE.- Oui, merci.

C'est vrai que c'est le travail au quotidien, mais je vous rappelle que par rapport à l'évolution du syndicat, cela a été du travail supplémentaire qui s'est rajouté et qu'il a fallu faire. Ce n'était pas évident. Donc Monsieur le Directeur, merci, ainsi que tout le personnel, pour tout ce travail et de l'avoir fait à moyens constants.

On peut les applaudir aussi, le personnel le mérite.

(Applaudissements).

C-2012-06-06/08

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 41.

M. DEVINAZ.- Nous allons passer aux affectations.

- Résultat à affecter :	15 574 081,32 €
- Besoin de financement :	- 14 580 053,58 €
- Report en fonctionnement Recettes 002 :	994 027,74 €

Je vais vous demander de voter sur la proposition suivante :

- Report du solde d'exécution d'investissement :	10 677 825,40 €
- Affectation du résultat de fonctionnement :	
En réserve d'investissement recette du compte 1068 :	14 580 053,58 €
En report de fonctionnement ligne codifiée R002 :	994 027,74 €

Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

C-2012-06-06/09

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 42.

- Résultat à affecter :	8 382,95 €
- Besoin de financement :	-4 037,33 €
- Report en fonctionnement Recettes 002 :	4 345,62 €

Je vous demande de voter sur la proposition suivante :

- | | |
|---|----------------|
| - Report du solde d'exécution d'investissement : | 1 586 340,43 € |
| - Affectation du résultat de fonctionnement : | |
| En réserve d'investissement recette du compte 1068 pour | 4 037,33 € |
| En report de fonctionnement ligne codifiée R002 pour | 4 345,62 € |

Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

Adopté à l'unanimité.

C-2012-06-06/10

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 43.

- | | |
|---|-------------|
| - Résultat à affecter : | 14 366,83 € |
| - Besoin de financement : | -9 339,99 € |
| - Report en fonctionnement Recettes 002 : | 5 026,84 € |

Je vous demande de voter sur la proposition suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - Report du solde d'exécution d'investissement : | -25 039,99 € |
| - Affectation du résultat de fonctionnement : | |
| En réserve d'investissement recette du compte 1068 pour | 9 339,99 € |
| En report de fonctionnement ligne codifiée R002 pour | 5 026,84 € |

Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

Adopté à l'unanimité.

C-2012-06-06/11

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 - BUDGET PRINCIPAL
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 44.

M. DEVINAZ.- Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement. Il a pour but de rééquilibrer en cours d'année les prévisions du budget primitif et d'intégrer les résultats tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2011 peuvent être intégrés, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Je vais vous donner le chiffre général :

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 271 043,83 €

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à 19 268 727,62 €

Vous avez pu voir la répartition par chapitres et si quelqu'un veut le détail d'un chapitre, en fin de comité, Bernadette sera à votre disposition.

La section d'investissement est présentée en équilibre.

Je demande aux membres du Comité de :

- Reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2012, en recettes ligne codifiée 002 : 994 027,74 €
- Reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2012 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 : 10 677 825,40 €
- Affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section investissement, compte 1068 : 14 580 053,58 €
- Reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses de fonctionnement : 817 296,65 €
 - en recettes de fonctionnement : 258 191,42 €
 - en dépenses d'investissement : 7 776 305,71 €
 - en recettes d'investissement : 3 874 077,53 €
- Se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Président, je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Qui vote pour ?

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

C-2012-06-06/12

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR SATHONAY-CAMP

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 45.

M. DEVINAZ.- Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 72 415,62 €.

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à 4 419 049,76 €.

Je demande aux membres du Comité de :

- Reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2012, en recettes ligne codifiée 002 : 4 345,62 €
- Reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2012 correspondant à un excédent de financement, en recettes ligne codifiée 001 : 1 586 340,43 €
- Affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section investissement, compte 1068 : 4 037,33 €
- Reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses d'investissement : 3 619 049,76 €
 - en recettes d'investissement : 2 028 672,00 €
- Se prononcer sur le vote des crédits par chapitre.

Y a-t-il des questions ?

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

Adopté à l'unanimité.

C-2012-06-06/13

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 47.

M. DEVINAZ.- Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 750,00 €.

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à 25 039,99 €.

La section d'investissement est présentée en équilibre.

Je demande aux membres du Comité de :

- Reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2012, en recettes ligne codifiée 002 : 5 026,84 €
- Reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2012 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 : 25 039,99 €
- Affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section investissement, compte 1068 : 9 339,99 €
- Reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en recettes d'investissement : 15 700,00 €
- Se prononcer sur le vote des crédits par chapitre.

Y a-t-il des questions ?

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

Adopté à l'unanimité.

C-2012-06-06/14

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 BUDGET ANNEXE INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 48.

M. DEVINAZ.- Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 18 824,67 €.

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à 506 927,74 €.

Je demande aux membres du Comité de :

- Reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2012, en recettes ligne codifiée 002 : 18 824,67 €
- Reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2012 correspondant à un excédent de financement, en recettes ligne codifiée 001 : 443 427,74 €
- Reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses d'investissement : 441 873,85 €
 - en recettes d'investissement : 37 500,00 €
- Se prononcer sur le vote des crédits par chapitre.

Y a-t-il des questions ?

M. FARAMIN (Dardilly).- Une question sur les dépenses de fonctionnement, on voit apparaître au chapitre 66 — Charges financières : 18 824,67 €, et ultérieurement c'est traité comme un excédent de fonctionnement ; Je n'ai pas compris.

M. DEVINAZ.- C'est une dépense.

Mme MOREL.- En fait, on a un résultat qui est de 18 824,67 € en recettes, qui va couvrir la dépense du même montant. C'est dans ce sens-là que cela fonctionne.

M. DEVINAZ.- Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

Adopté à l'unanimité.

Je remercie l'ensemble du personnel, notamment celui qui fait en sorte que l'on ait une bonne compréhension de la tenue de nos comptes.

**MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE FILIERE TECHNIQUE
INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE (ISS)**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 50.

M. ABADIE.- Je vais vous parler de l'indemnité spécifique de service, tout simplement pour nous mettre en conformité avec les textes. Je rappelle que les cadres d'emploi : les contrôleurs des travaux, les techniciens supérieurs, ont fusionné dans une nouvelle grille qui s'appelle : techniciens territoriaux. Nous devons réaffecter ce système à la nouvelle grille puisqu'il y a eu une modification.

Le décret du 9 novembre 2010 a créé ce nouveau cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Et l'arrêté du 31 mars a modifié ce décret relatif à l'octroi de l'indemnité spécifique de service.

Cette indemnité est calculée de la manière suivante :

Montants annuels de référence x coefficients propres à chaque grade x taux individuel

La prise d'effet aura lieu au 1^{er} juillet 2012, et cela ne modifie pas l'indemnité actuelle. C'est simplement une mise aux normes par rapport à la grille.

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
SATHONAY-CAMP - AXE VERT**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 52.

M. ABADIE.- Je voudrais rappeler simplement que dans la mesure du possible, on a demandé pour l'ensemble des communes de prévoir les fonds de concours en fin d'année, de façon à les inscrire directement au budget, puisque ces fonds de concours nous permettent de moins emprunter ou de plus emprunter selon qu'il y a des fonds de concours. Il est plus intéressant quand on prépare notre budget, d'avoir des montants qui nous évitent de faire des emprunts inutiles.

M. RODRIGUEZ.- (*Présentation*)

- Sathonay-Camp Axe Vert : travaux d'éclairage public 37 000 € HT

Y a-t-il des questions par rapport à ce fonds de concours ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX A TASSIN LA DEMI-LUNE –
AVENUE CHARLES DE GAULLE**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 53.

- Tassin-la-Demi-Lune Avenue Charles de Gaulle :
Travaux de dissimulation des réseaux : 234 000 € HT

Y a-t-il des questions par rapport à ces fonds de concours ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) –
DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LES ASSOCIATIONS LOCALES**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 54.

M. ABADIE.- Le sujet suivant concerne la désignation des membres associatifs dans le cadre de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Nous devons désigner les associations qui travaillent avec nous et qui sont représentées au sein de cette commission.

Nous vous proposons de délibérer pour désigner les associations qui travaillent avec nous, qui sont très présentes. Tout à l'heure, je vous ai parlé de la rencontre que nous avons eue avec eux dans le cadre du dossier sur la précarité, et qui avait été très intéressante.

Ces associations qui participent avec nous sont les suivantes :

- CGPME Rhône
- MEDEF Lyon-Rhône
- BTP Rhône
- CAPEB Rhône
- ADEIC
- ORGECO Rhône
- UFC-Que Choisir du Rhône
- UDAF du Rhône
- ALPIL
- UDCCAS 69
- PACT du Rhône
- CNL — Fédération du Rhône

Ces associations seront représentées par leur président ou leurs représentants.

Ce sont les associations qui ont souhaité travailler dans le cadre de cette commission. Au départ, nous avons eu du mal, seules deux associations participaient à cette commission. Puis la commission s'est étoffée. Le débat que nous avons eu la semaine dernière était très intéressant, et nous avons prévu une réunion supplémentaire. Nous devons nous réunir une fois par an a minima, et nous avons décidé de provoquer une troisième réunion parce qu'on a trouvé très intéressantes les questions posées. Et je pense qu'ils ont pris plaisir à venir nous écouter et nous à les écouter.

Nous vous demandons si vous êtes d'accord pour désigner ces associations qui ont souhaité s'inscrire. Sachant que si d'autres associations présentent leur candidature, nous aurons l'opportunité de vous demander d'accepter de les prendre dans le cadre de cette commission.

Je vous propose de voter l'ensemble de ces associations. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2012-06-06/19

<p style="text-align: center;">ACTUALISATION DE LA LIMITE SUPERIEURE DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE POUR L'ANNEE 2013</p>

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 55.

M. ABADIE.- Chaque année, depuis l'année dernière, nous devons voter l'actualisation du coefficient multiplicateur de la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité). C'est notre ancienne TLE.

(Présentation).

Y a-t-il des questions ?

Nous vous proposons d'adopter le taux de 8,28 %.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2012-06-06/20

<p style="text-align: center;">AVENANT N°6 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL DU SIGERLY</p>

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 56.

M. ABADIE, Président.- On vous rappelle que le traité actuel de concession date de 1994. Tous les cinq ans, on peut le réactualiser, ce que nous vous proposons de faire.

Nous avons eu un débat assez important sur certains points où on avait des difficultés à faire valider notre point de vue. À un moment donné, on avait même envisagé de retirer ce dossier du vote. Et sur un point où restaient des non-convergences de vue, à la fin, le dossier a été accepté. Donc nous vous le proposons ce soir.

Je vais vous dire tout ce qui a évolué : *(Présentation).*

La négociation locale du SIGERly avec GrDF (Avenant et annexe 1) :

- Intégration de la liste des précédents avenants. Nous en avons profité pour faire une remise à jour du contrat.
- Rectification de la lecture juridique des droits d'enregistrement.
- Cohérence avec l'abandon de canalisation et le règlement de voirie Grand Lyon.
- Convention de servitude sous acte notarié authentique pour le réseau de distribution en domaine privé. C'est là où cela avait un peu bloqué puisque beaucoup d'actes étaient faits sous seing privé et cela nous posait un problème en cas de vente de la propriété ou autre. Un seing privé n'est pas forcément transmis aux acheteurs, alors qu'un acte notarié suit la vente de la maison. Là, il y avait un désaccord entre nous, et finalement GrDF a accepté de prendre en compte ces servitudes sous forme d'acte notarié systématique.
- Prise en charge financière de GrDF à la reproduction des exemplaires du nouveau traité. Ils financeront ce que l'on vous distribuera, le nouveau contrat, et le SIGERly se chargera de l'envoi.

Voilà les modalités que nous avons obtenues dans le cadre de l'avenant 6 concernant la convention de concession gaz.

J'en profite pour remercier l'ensemble du service concessions, parce qu'un important travail, que vous ne voyez pas, a été réalisé en "arrière-boutique".

(Applaudissements).

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

(La séance est levée à 20 h 20)

DÉLIBÉRATIONS

C-2012-06-06/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 9 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 6 juin 2012 :

- ☞ **Arrêté n° 2012-04-17-F_002** : emprunt de 3 000 000 € à taux fixe (4,85 %), auprès de la Caisse d'Épargne, destiné à financer les équipements du budget principal 2012.
- ☞ **Arrêté n°2012-04-27-F_003** : emprunt de 5 000 000 € à taux fixe (5,22 %) auprès de la Société Générale, destiné à financer les équipements du budget principal 2012.
- ☞ **Arrêté n°2012-05-29-F_004** : contrat de financement de 1 000 000 € à taux fixe (4,82 %) auprès de la Caisse d'Épargne, destiné à financer les investissements du budget principal 2012.
- ☞ **Arrêté n°2012-05-29-F_005** : contrat de financement de 1 370 000 € à taux fixe (5,21 %) sur 20 ans auprès de la Caisse d'Épargne, destiné à financer les investissements du budget annexe de Sathonay-Camp 2012.
- ☞ **Arrêté n°2012-05-30-F_006** : contrat de financement de 3 000 000 € à taux fixe (5,03 %) auprès du Crédit Agricole Centre Est, destiné à financer les investissements du budget principal 2012.
- ☞ **MAPA** : signature les 9 et 10 mai 2012 d'un marché n°12.04 sous la forme d'un accord-cadre pour la fourniture de matériel, le câblage et la dépose des réseaux de télécommunication avec pour titulaires les sociétés ETDE, SERPOLLET, EIFFAGE ENERGIE. Pour un montant prévisionnel de 200 000 € TTC sur deux ans.
- ☞ Signature le 25 mai 2012 de trois **marchés subséquents** au MAPA 12.04 (accord-cadre).
 - marché 12.04/01 avec la société EIFFAGE pour un montant de 12 141,61 € HT
 - marché 12.04/02 avec la société ETDE pour un montant de 9 915,94 € HT
 - marché 12.04/03 avec la société SERPOLLET pour un montant de 7 514,12 € HT

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **PREND ACTE** de ces décisions prises en vertu de la délégation accordée au Président par délibération n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU
DES 17 AVRIL ET 22 MAI 2012 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors des séances des 17 avril et 22 mai 2012, en application de la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

N° Délibération	Objet
B-2012-04-17/01	Convention de service pour l'utilisation de DIALEGE Internet 2012-2014.
B-2012-04-17/02	Convention de maîtrise d'ouvrage unique déléguée par le SIGERLy au Grand Lyon pour l'aménagement de la promenade de Fontaines-sur-Saône dans le cadre du projet directeur Rives de Saône.
B-2012-04-17/03	Convention de maîtrise d'ouvrage unique déléguée par le SIGERLy au Grand Lyon pour l'aménagement de la promenade des Guinguettes de Rochetaillée-sur-Saône dans le cadre du projet directeur Rives de Saône.
B-2012-04-17/04	Convention d'organisation de travaux SIGERLy/Conseil général du Rhône relative au financement du renouvellement de la couche de roulement de la RD n°73E dans la traversée de Saint-Didier-au-Mont-d'Or.
B-2012-04-17/05	Convention particulière relative à l'expérimentation 2012 du câblage France Telecom réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SIGERLy lors des opérations de dissimulation de réseaux.
B-2012-04-17/06	Convention d'organisation de travaux demandés et financés par des organismes autres qu'une commune adhérente SIGERLy/SYTRAL - Aménagements pour la ligne express de l'Ouest lyonnais, LEOL sur les communes de Craponne et Francheville.
B-2012-04-17/07	Convention de servitudes entre le SIGERLy, l'État et Sathonay-Camp Services, relative à la gendarmerie de Sathonay-Camp.
B-2012-05-22/01	Prise en charge partielle par le SIGERLy de versements à la MUTEX pour la garantie de traitement concernant le personnel.
B-2012-05-22/02	Mise à jour du régime indemnitaire de la filière technique : prime de service et de rendement (PSR) – Intégration du cadre d'emplois des techniciens.
B-2012-05-22/03	Adhésion au Cluster lumière.
B-2012-05-22/04	Appel à projets Certificats d'économies d'énergie (CEE) de l'ADEME : Candidature du SIGERLy avec d'autres syndicats d'énergies (USéRA).

N° Délibération	Objet
B-2012-05-22/05	Avenant n°1 à la convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage relative à l'installation photovoltaïque de l'Espace J. Duret (Pôle Terrailon) – Commune de Bron.
B-2012-05-22/06	Convention de prise en charge financière d'un raccordement au chauffage urbain à La Tour-de-Salvagny, ZAC du Contal phase 2, des travaux du SIGERLy – SCCV AUREA (Groupe Brémond).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Bureau des 17 avril et 22 mai 2012 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



C--2012-06-06/03

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2011 DRESSÉS PAR MONSIEUR LE RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2011 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le rapprochement entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur permet de constater l'identité de résultats (budget principal et budgets annexes) :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris les rattachements au 31 décembre 2011 et sans application de la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget (budget principal et budgets annexes) de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes) dressés pour l'exercice 2011 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE les comptes de Gestion 2011 (budget principal et budgets annexes) de Monsieur le Receveur.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



C-2012-06-06/04

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 – BUDGET PRINCIPAL

□ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Tout comme le Budget, le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle.

Dans le cas du SIGERLy, les opérations sont regroupées sous les fonctions :

Fonction 0 – Services généraux

- Sous fonction 01 – opérations non ventilables.
- Sous fonction 02 – administration générale.

Fonction 8 – Aménagements et services urbains

- Sous fonction 814 – éclairage public
- Sous fonction 816 – autres réseaux services divers
- Sous fonction 821 – équipement de voirie
- Sous fonction 824 – autres opérations d'aménagement urbain

Fonction 9 – Action économique

- Sous fonction 93 – aides à l'énergie

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (2 à 9) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - De la page 4 à la page 9 intitulées « Présentation générale du budget », sont présentés :
 - ✓ Une double page intitulée « Vue d'ensemble » présentant l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement (p. 4 et 5),
 - ✓ Une double page intitulée « Section de fonctionnement - chapitres » donnant les dépenses et recettes de fonctionnement (p. 6) ainsi que les dépenses et recettes d'investissement (p. 7),
 - ✓ Une double page intitulée « Balance générale du budget » (p.8 et 9).

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 24 « résultats budgétaires de l'exercice » (tableau II-1) et pages suivantes, Etat II-2 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal ».

- La section de fonctionnement avec le détail par article des dépenses (p. 10 à 12) suivi du détail des recettes (p. 13).

- La section d'investissement avec le détail par article des dépenses (p. 14-15) suivi du détail des recettes (p. 16-17).
- Les annexes :
 - État de la dette (p. 28 à 32)
 - méthode utilisée pour les amortissements (p. 33)
 - Détail des opérations pour compte de tiers (p. 34 à 39)
 - Etat des entrées et sorties des immobilisations (p. 40 à 81)
 - Etat du personnel au 31/12/2011 (p. 82 à 83)
 - Présentation du budget principal et des budgets annexes (p. 84 à 86)

❑ **ARRÊTÉ DES COMPTES**

FONCTIONNEMENT

<u>Section de Fonctionnement – Dépenses</u>	21 689 770,61 €
Total des opérations réelles :	21 482 371,09 €
Total des opérations d'ordre :	207 399,52 €
Restes à réaliser :	817 296,65 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 841 869,41 €
Restes à réaliser	814 696,65 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 931 462,86 €
Chapitre 014 - Atténuations de Produits	12 225 184,75 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 308 389,55 €
Chapitre 66 - Charges financières	2 139 507,79 €
Restes à réaliser	2 600,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	35 956,73 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	207 399,52 €
<u>Section de Fonctionnement – Recettes</u>	29 334 567,33 €
Total des opérations réelles :	29 325 183,54 €
Total des opérations d'ordre :	9 383,79 €
Restes à réaliser :	258 191,42 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	17 461,27 €
Chapitre 70 - Produits des services	227 584,24 €
Restes à réaliser	225 586,74 €
Chapitre 73 - Impôts et Taxe	12 221 020,90 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	12 940 210,52 €
Restes à réaliser subventions Région, ADEME	32 604,68 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	3 753 732,72 €
Chapitre 76 - Revenus des valeurs mobilières de placement	7 326,74 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	157 847,15 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	9 383,79 €

La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de	7 644 796,72 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2010 de	7 929 284,60 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	15 574 081,32 €

Compte tenu des restes à réaliser, **817 296,65 €** en dépenses et **258 191,42 €** en recettes, le résultat global s'élève à **15 014 976,09 €**.



INVESTISSEMENT

<u>Section d'Investissement – Dépenses</u>	40 819 398,52 €
Total des opérations réelles :	37 860 661,36 €
Total des opérations d'ordre :	2 958 737,16 €
Restes à réaliser :	7 776 305,71 €

Dépenses d'équipement

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : licences logiciels	34 633,26 €
---	--------------------

Chapitre 21 Immobilisations corporelles :	
matériel de bureau-mobilier-véhicules	22 734,34 €
Restes à réaliser	670 144,04 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours	21 682 867,85 €
Restes à réaliser	6 928 257,25 €

Opérations pour compte de tiers

Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers	612 784,17 €
Restes à réaliser	177 904,42 €

Dépenses financières

Chapitre 16 - Emprunts et dettes	12 707 578,39 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	2 800 063,35 €

Dépenses d'ordre

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	9 383,79 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	2 949 353,37 €

Section d'Investissement – Recettes

Total des opérations réelles :	25 383 285,69 €
Total des opérations d'ordre :	22 226 532,80 €
Restes à réaliser :	3 156 752,89 €
	3 874 077,53 €

Recettes d'équipement

Chapitre 13 - Subventions d'investissement	739 525,32 €
Restes à réaliser	281 850,00 €

Chapitre 16 - Emprunts	16 785 000,00 €
Restes à réaliser	2 600 000,00 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours	922 413,96 €
---	---------------------

Recettes financières

Chapitre 10 - Dotations (FCTVA) hors c/1068.....	1 483 404,66 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières.....	1 871 079,10 €
Restes à réaliser	323 468,71 €

Opérations pour compte de tiers

Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers	425 109,76 €
Restes à réaliser	668 758,82 €

Recettes d'ordre

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections.....	207 399,52 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales.....	2 949 353,37 €

La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de	-15 436 112,83 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2010 de	4 758 287,43 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	-10 677 825,40 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **7 776 305,71 €** en dépenses et de **3 874 077,53 €** en recettes (solde négatif de **- 3 902 228,18 €**).
Le résultat global s'élève donc à **-14 580 053,58 €**.



On constate que les résultats définitifs du Compte Administratif 2011 et du Compte de Gestion 2011 sont en parfaite concordance.

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, par délibération, soit **14 580 053,58 €** correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (**-10 677 825,40 €**) augmenté du solde négatif des restes à réaliser (**-3 902 228,18 €**).

Il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir quelques instants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2011 du budget principal.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



<p style="text-align: center;">RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 BUDGET ANNEXE, À CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, « RÉSEAU DE CHALEUR SATHONAY-CAMP »</p>

□ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'activité « réseau de chaleur » à Sathonay-Camp, concerne la production et la distribution publique de chaleur. C'est un Service Public Industriel et Commercial exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy. Cette comptabilité est soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (3 à 8) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - pages 3 et 4 intitulées « Vue d'ensemble » présentent l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser.
 - page 5, « section d'exploitation » qui récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser de l'exercice.
 - page 6 « section d'investissement » qui récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser.
 - Pages 7 et 8 « Balance générale du budget », détaillent les mandats et les titres émis.

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 22 « résultats budgétaires de l'exercice » et page suivante, Etat II-2 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ».

- La section d'exploitation, détail des dépenses (p. 9-10) et des recettes (p. 11).
- La section d'investissement, détail des dépenses (p. 12) et des recettes (p. 13).
- Les annexes (pages 15 à 20)
 - pages 15 à 18 : état de la dette
 - pages 19 et 20 : état des immobilisations

□ ARRÊTÉ DES COMPTES

FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses	81 386,94 €
Total des dépenses réelles :	69 148,94 €
Total des opérations d'ordre :	12 238,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	56 755,07 €
Chapitre 012 – Charges de personnel.....	3 600,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	8 793,87 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	12 238,00 €
Section de Fonctionnement – Recettes	79 033,69 €
Total des opérations réelles :	78 053,69 €
Total des opérations d'ordre :	980,00 €
Chapitre 70 – Vente produits fabriqués, prestations de service	78 053,66 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	980,00 €
La section de fonctionnement présente un solde négatif d'exécution de	-2 353,25 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2010 de	10 736,20 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	8 382,95 €



INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	1 245 123,09 €
Total des dépenses réelles :	1 244 143,09 €
Total des opérations d'ordre :	980,00 €
Restes à réaliser :	3 619 049,76 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre.....	980,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et Dettes	15 328,87 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours.....	1 228 814,22 €
Restes à réaliser	3 619 049,76 €
Section d'Investissement – Recettes	2 812 238,00 €
Total des recettes réelles :	2 800 000,00 €
Total des opérations d'ordre :	12 238,00 €
Restes à réaliser :	2 028 672,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	12 238,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'équipement.....	0,00 €
Restes à réaliser	2 028 672,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 800 000,00 €

La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de	1 567 114,91 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2010 de	19 225,52 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	1 586 340,43 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **3 619 049,76 €** en dépenses et de **2 028 672,00 €** en recettes (solde négatif de **-1 590 377,76 €**).

Le résultat global s'élève donc à **-4 037,33 €**



On constate que les résultats définitifs du Compte Administratif 2011 et du Compte de Gestion 2011 du budget annexe « réseau de chaleur de Sathonay-Camp » sont en parfaite concordance.

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, par délibération, soit 4 037,33 €, correspondant au solde positif d'exécution cumulé de la section d'investissement (1 586 340,43 €) augmenté du solde négatif des restes à réaliser (1 590 377,76 €).

Il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir quelques instants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe du réseau de chaleur de Sathonay-Camp.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



C-2012-06-06/06

<p align="center">RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 BUDGET ANNEXE, À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, « RESEAU DE CHALEUR LA TOUR-DE-SALVAGNY »</p>
--

❑ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'activité « réseau de chaleur » à La Tour-de-Salvagny, concerne la production et la distribution publique de chaleur. C'est un Service Public Industriel et Commercial exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy. Cette comptabilité est soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (3 à 6) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - pages 3 et 4 intitulées « Vue d'ensemble » présentent l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser.
 - page 5, « section d'exploitation » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser de l'exercice.
 - page 6 « section d'investissement » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser.
- pages 7 et 8 « Balance générale du budget » détaillent les mandats et les titres émis.
Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 22 « résultats budgétaires de l'exercice » et page suivante, Etat II-2 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ».
- La section de fonctionnement, détail des dépenses (p. 9) et des recettes (p. 10).
- La section d'investissement, détail des dépenses (p. 11) et des recettes (p. 12).
- Annexes :
 - Annexes pages 14 à 18: état de la dette
 - Annexes pages 19 et 20 : état des immobilisations

□ ARRÊTÉ DES COMPTES

FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses	85 873,83 €
Total des dépenses réelles :	60 189,83 €
Total des opérations d'ordre :	25 684,00 €
Restes à réaliser :	0,00 €
Chapitre 011 –Charges à caractère général	43 758,32 €
Chapitre 012 –Charges de personnel	1 883,00 €
Chapitre 66 –Charges financières	14 505,04 €
Chapitre 67 –Charges exceptionnelles	43,47 €
Chapitre 042 –Opérations d'ordre entre sections	25 684,00 €
Section de Fonctionnement – Recettes	88 303,40 €
Total des opérations réelles :	78 174,40 €
Total des opérations d'ordre :	10 129,00 €
Restes à réaliser :	0,00 €
Chapitre 70 –Vente produits fabriqués, prestations de service	42 974,40 €
Chapitre 77 –Produits exceptionnels	35 200,00 €
Chapitre 042 –Opérations d'ordre entre sections	10 129,00 €
La section de fonctionnement présente un solde d'exécution positif de	2 429,57 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2010 de	11 937,26 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	14 366,83 €

INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	75 288,47 €
Total des dépenses réelles :	41 759,47 €
Total des opérations d'ordre :	33 529,00 €
Restes à réaliser :	0,00 €

Chapitre 16 –Remboursement d'emprunts	25 130,00 €
Chapitre 21 –Immobilisations corporelles	961,17 €
Chapitre 23 –Immobilisations en cours	15 668,30 €
Chapitre 040 –Opérations d'ordre entre sections	10 129,00 €
Chapitre 041 –Opérations patrimoniales	23 400,00 €

Section d'Investissement – Recettes	262 317,10 €
Total des recettes réelles :	213 233,10 €
Total des opérations d'ordre :	49 084,00 €
Restes à réaliser :	15 700,00 €

Chapitre 13 –Subventions d'investissement	208 733,10 €
Restes à réaliser	15 700,00 €

Chapitre 040 –Opérations d'ordre entre sections	25 684,00 €
Chapitre 041 –Opérations patrimoniales	23 400,00 €
Article 1068 –Excédent de fonctionnement capitalisé.....	4 500,00 €

La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de ..	187 028,63 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2010	- 212 068,62 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	- 25 039,99 €

Compte tenu des restes à réaliser de **15 700,00 €** en recettes le résultat global s'élève à **-9 339,99 €**.



On constate que les résultats définitifs du Compte Administratif 2011 et du Compte de Gestion 2011 du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » sont en parfaite concordance.

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, par délibération soit **9 339,99 €** correspondant au solde négatif cumulé de la section d'investissement (**- 25 039,99 €**) augmenté du solde positif des restes à réaliser (**15 700,00 €**).

Il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir quelques instants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe du réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny.



C-2012-06-06/07

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011
BUDGET ANNEXE, À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
« INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »**

❑ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'activité « Photovoltaïque » concerne la production et la vente d'électricité par le syndicat. C'est un Service Public Industriel et Commercial exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy. Cette comptabilité est soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (3 à 6) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - pages 3 et 4 intitulées « Vue d'ensemble » présentent l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser.
 - page 5, « section d'exploitation » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser de l'exercice.
 - page 6 « section d'investissement » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser.
- Pages 7 et 8 « Balance générale du budget », détaillent les mandats et les titres émis

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 22 « résultats budgétaires de l'exercice » et page suivante, Etat II-2 intitulé « Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ».

- La section de fonctionnement, détail des dépenses (p. 9) et des recettes (p. 10).
- La section d'investissement, détail des dépenses (p. 11) et des recettes (p. 12).
- Les annexes pages 14 à 19 :
 - pages 14 et 17 : état de la dette
 - pages 18 et 19 : état des immobilisations.

□ ARRÊTÉ DES COMPTES

FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses	62 415,43 €
Total des dépenses réelles :	36 558,43 €
Total des opérations d'ordre :	25 857,00 €
Restes à réaliser :	0,00 €

Chapitre 66 – Charges financières	35 918,22 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	640,21 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	25 857,00 €

Section de Fonctionnement – Recettes	108 336,74 €
Total des opérations réelles :	106 530,74 €
Total des opérations d'ordre	1 806,00 €
Restes à réaliser	0,00 €

Chapitre 70 – Vente produits fabriqués, prestations de service	106 530,74 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	1 806,00 €

La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de	45 921,31 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2010 de	- 27 096,64 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	18 824,67 €

INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	1 161 213,10 €
Total des dépenses réelles	1 024 240,15 €
Total des opérations d'ordre	136 972,95 €
Restes à réaliser	441 873,85 €

Dépenses d'équipement

Chapitre 16 – Emprunts	690 239,87 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	328 568,84 €
Restes à réaliser	437 733,70 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours	5 431,44 €
Restes à réaliser	4 140,15 €

Dépenses d'ordre

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	1 806,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	135 166,95 €

Section d'Investissement – Recettes	826 471,82 €
Total des recettes réelles	665 447,87 €
Total des opérations d'ordre	161 023,95 €
Restes à réaliser	37 500,00 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	7 000,00 €
Restes à réaliser	37 500,00 €

Chapitre 16 – Emprunts	658 447,87 €
-------------------------------------	---------------------

Recettes d'ordres

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	25 857,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	135 166,95 €

La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de	- 334 741,28 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2010 de	778 169,02 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	443 427,74 €

Compte tenu des restes à réaliser, **441 873,85 €** en dépenses et **37 500,00 €** en recettes, le résultat s'élève **39 053,89 €**.



On constate que les résultats définitifs du Compte Administratif 2011 et du Compte de Gestion 2011 du budget annexe « installations photovoltaïques » sont en parfaite concordance.

Il n'est pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, compte tenu du résultat global positif de la section d'investissement (39 053,89 €).

Il est demandé à Monsieur le Président de bien vouloir sortir quelques instants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe Installations photovoltaïques.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir examiné le compte administratif 2011, le Comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Monsieur le vice-président propose au Comité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A <u>Résultat de l'exercice</u>	7 644 796,72 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	7 929 284,60 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	15 574 081,32 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> (Dépenses 001 besoin de financement)	-10 677 825,40 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (besoin de financement)	- 3 902 228,18 €
F Besoin de financement (= D + E)	-14 580 053,58 €
AFFECTATION = C (= G + H)	15 574 081,32 €
1) G Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement	14 580 053,58 €
(= couverture du besoin de financement F)	
2) H Report en fonctionnement Recettes 002	994 027,74 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour **10 677 825,40 €**;
- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :
 - en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour **14 580 053,58 €**,
 - en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour **994 027,74 €**.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011 DU BUDGET ANNEXE
RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP**

Après avoir examiné le compte administratif 2011, le Comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Monsieur le vice-président propose au Comité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A	<u>Résultat de l'exercice</u>	- 2 353,25 €
B	<u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	10 736,20 €
C	Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	8 382,95 €
D	<u>Solde d'exécution d'investissement</u> (Recettes 001 excédent de financement)	1 586 340,43 €
E	<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (besoin de financement)	-1 590 377,76 €
F	Besoin de financement (= D + E)	-4 037,33 €
	AFFECTATION = C (= G + H)	8 382,95 €
1)	Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement (= couverture du besoin de financement F)	4 037,33 €
2)	H Report en fonctionnement Recettes 002	4 345,62 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée R 001 **pour 1 586 340,43 €** ;
- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :
 - en réserve d'investissement recette du compte 1068 **pour 4 037,33 €**,
 - en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » **pour 4 345,62 €**.

*Date de réception en Préfecture : 14/06/2012
Date d'affichage : 14/06/2012*



**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011 DU BUDGET ANNEXE
RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY**

Après avoir examiné le compte administratif 2011, le Comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Monsieur le vice-président propose au Comité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A <u>Résultat de l'exercice</u>	2 429,57 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	11 937,26 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	14 366,83 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> (Dépenses 001 besoin de financement)	-25 039,99 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (excédent de financement)	15 700,00 €
F Besoin de financement (= D + E)	-9 339,99 €
AFFECTATION = C (= G + H)	14 366,83 €
1) Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement (= couverture du besoin de financement F)	9 339,99 €
2) H Report en fonctionnement Recettes 002	5 026,84 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 **pour 25 039,99 €** ;
- Affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - en réserve d'investissement recette du compte 1068 **pour 9 339,99 €**,
 - en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » **pour 5 026,84 €**.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 - BUDGET PRINCIPAL
--

Conformément aux dispositions du CGCT, le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2011 peuvent être intégrés, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2012 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	384 922,51 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	- 81 175,33 €
Chapitre 66 – Charges financières	150 000,00 €
Soit un total de	453 747,18 €
Restes à réaliser 2011	817 296,65 €
Soit un total général de	1 271 043,83 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 76 – Produits financiers	18 824,67 €
Restes à réaliser 2011	258 191,42 €
Résultat 2011 (002)	994 027,74 €
Soit un total général de	1 271 043,83 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et dettes.....	167 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.....	90 700,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours.....	426 556,51 €
Chapitre 458 – Opérations d'investissement sous mandat.....	130 340,00 €
Soit un total de	814 596,51 €
Restes à réaliser 2011	7 776 305,71 €
Résultat 2011(001)	10 677 825,40 €
Soit un total général de	19 268 727,62 €

Recettes d'investissement

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement.....	384 922,51 €
Chapitre 458 – Opérations d'investissement sous mandat.....	130 340,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'équipement.....	271 000,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	28 334,00 €
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	14 580 053,58 €
Soit un total de	15 394 650,09 €
Restes à réaliser 2011	3 874 077,53 €

Soit un total général de 19 268 727,62 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPREND le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2012, **en recettes ligne codifiée 002 : 994 027,74 €**;
- REPREND le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2012 correspondant à un besoin de financement, **en dépenses ligne codifiée 001 : 10 677 825,40 €** ;
- AFFECTE une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement **compte 1068 : 14 580 053,58 €**;
- REPREND les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses de fonctionnement : **817 296,65 €**
 - en recettes de fonctionnement : **258 191,42 €**
 - en dépenses d'investissement : **7 776 305,71 €**
 - en recettes d'investissement : **3 874 077,53 €**
- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



C-2012-06-06/12

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR SATHONAY-CAMP

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2011 peuvent être intégrés, en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2012 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	72 415,62 €
Restes à réaliser 2011	0,00 €
Soit un total général de	72 415,62 €

Recettes de Fonctionnement

Résultat 2011 (002)	4 345,62 €
Chapitre 70 – Vente de produits – prestations de services.....	68 070,00 €
Restes à réaliser 2011	0,00 €
Soit un total général de	72 415,62 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 23 – Immobilisations en cours	800 000,00 €
Restes à réaliser 2011	3 619 049,76 €
Soit un total général de	4 419 049,76 €

Recettes d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts	800 000,00 €
Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé.....	4 037,33 €
Résultat 2011.....	1 586 340,43 €
Restes à réaliser 2011	2 028 672,00 €
Soit un total général de	4 419 049,76 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPREND le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2012, en recettes ligne codifiée 002 :..... **4 345,62 €**
- REPREND le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2012 correspondant à un excédent de financement, en recettes ligne codifiée 001 : **1 586 340,43 €**
- AFFECTE une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 :..... **4 037,33 €**

- Reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses d'investissement : **3 619 049,76 €**
 - en recettes d'investissement : **2 028 672,00 €**
- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



C-2012-06-06/13

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012
BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2011 peuvent être intégrés, en fonctionnement et investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2012 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	750,00 €
Restes à réaliser 2011	00,00 €
Soit un total général de	750,00 €

Recettes de Fonctionnement

Résultat 2011 (002)	5 026,84 €
Chapitre 70 – Vente de produits finis	- 4 276,84 €
Soit un total général de	750,00 €

Dépenses d'investissement

Restes à réaliser 2011	0,00 €
Résultat 2011 (001)	25 039,99 €
Soit un total général de	25 039,99 €

Recettes d'investissement

Chapitre 1068 – Excédent de fonctionnement.....	9 339,99 €
Restes à réaliser 2011	15 700,00 €
Soit un total général de	25 039,99 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2011 et de l'affectation en réserve au compte 1068 d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPREND le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2012, en recettes ligne codifiée 002 : **5 026,84 €**
- REPREND le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2012 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 : **25 039,99 €**
- AFFECTE une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 :.. **9 339,99 €**
- REPREND les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit en recettes d'investissement :..... **15 700,00 €**
- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



C-2012-06-06/14

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 BUDGET ANNEXE INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2011 peuvent être intégrés, en investissement et fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2012 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 66 – Charges financières.....	18 824,67 €
Restes à réaliser 2011	0,00 €
Soit un total général de	18 824,67 €

Recettes de Fonctionnement

Résultat 2011 (002)	18 824,67 €
Restes à réaliser 2011	0,00 €
Soit un total général de	18 824,67 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	28 334,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.....	1 540,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	35 179,89 €
Restes à réaliser 2011	441 873,85 €
Soit un total général de	506 927,74 €

Recettes d'investissement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement.....	26 000,00 €
Résultat 2011.....	443 427,74 €
Restes à réaliser 2011	37 500,00 €
Soit un total général de	506 927,74 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPREND le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2012, correspondant à un excédent de financement, en recettes ligne codifiée 002 : **18 824,67 €**;
- REPREND le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2012 correspondant à un excédent de financement, en recettes ligne codifiée 001 : **443 427,74 €**;

- REPREND les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses d'investissement : **441 873,85 €**
 - en recettes d'investissement : **37 500,00 €**
- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



C-2012-06-06/15

MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE FILIERE TECHNIQUE INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE (ISS)

Monsieur le Président rappelle que le Comité syndical, lors de son assemblée générale du 15 juin 2005 a délibéré sur le « régime indemnitaire concernant le personnel de la filière administrative et technique du SIGERLy ».

Pour mémoire, la délibération C-2005-06-15/06 a instauré, en application du décret n°2003-1024 du 27 octobre 2003, l'indemnité spécifique de service (ISS) aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

- Ingénieurs,
- Techniciens supérieurs,
- Contrôleurs de travaux.

Le SIGERLy est contraint de délibérer à nouveau, suite à l'évolution de la réglementation en vigueur :

- Le décret n°2010-329 du 9 novembre 2010 crée le cadre d'emplois des techniciens territoriaux par fusion des anciens cadres d'emplois des contrôleurs de travaux et des techniciens supérieurs ;
- L'arrêté du 31 mars 2011 modifie le décret n°2003-1024 relatif aux conditions d'octroi de l'ISS.

L'ISS, par principe de parité avec les corps de l'Etat, est calculée de la manière suivante :

Montants annuels de référence x coefficients propre à chaque grade x taux individuel

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans la limite prévue par les textes, les conditions d'attributions et les taux annuels applicables à ces personnels.

Grades	Taux de base	Coefficient par grade	Modulation individuelle maximum
Ingénieurs territoriaux			
Ingénieur principal a/c du 6 ^{ème} échelon ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade	361,90 €	50	122,50 %
Ingénieur principal a/c du 6 ^{ème} échelon n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade	361,90 €	42	122,50 %
Ingénieur principal jusqu'au 5 ^{ème} échelon	361,90 €	42	122,50 %
Ingénieur a/c du 7 ^{ème} échelon	361,90 €	30	115,00 %
Ingénieur jusqu'au 6 ^{ème} échelon	361,90 €	25	115,00 %
Techniciens territoriaux			
Technicien principal 1 ^{ère} classe	361,90 €	16	110,00 %
Technicien principal 2 ^{ème} classe	361,90 €	16	110,00 %
Technicien	361,90 €	8	110,00 %

Les attributions individuelles

Le Président rappelle que l'ISS est allouée en fonction des critères liés :

- A la valeur professionnelle
- Au niveau de responsabilité
- Au supplément de travail fourni

La périodicité et modalité de versement

Le versement de l'ISS intervient selon une périodicité mensuelle. Le régime indemnitaire est attribué au moyen d'un arrêté individuel.

Claude de revalorisation

L'ISS fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet le 1^{er} juillet 2012.

Abrogation des dispositions antérieures

Les dispositions de la délibération n° 2005-06-15/06 du 15 juin 2005 relative à l'ISS sont abrogées.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- INSTITUTE l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) aux agents relevant des cadres d'emplois, dans les conditions décrites précédemment ;
- ABROGE les dispositions de la délibération n° 2005-06-15/06 du 15 juin 2005 relatives à l'ISS.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
SATHONAY-CAMP - AXE VERT**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre le syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 15 mai 2012 la commune de Sathonay-Camp a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2012, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 49 434,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 37 000,00 € (net HT)

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Sathonay-Camp soit 37 000,00 net HT.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2011, du projet d'éclairage public sur la commune de Sathonay-Camp pour un montant de 37 000,00 € ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 37 000,00 € sont inscrites au budget 2012 du syndicat, recette chapitre 13 article 1324, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012

**FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX
DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX A TASSIN LA DEMI-LUNE –
AVENUE CHARLES DE GAULLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5212-26 : « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, **des fonds de concours peuvent être versés** entre le syndicat visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.*

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

Par délibération du 27 mars 2012 la commune de Tassin la Demi-Lune a souhaité financer par fonds de concours sur l'exercice 2012, les travaux cités en objet dont le montant restant à la charge de la commune s'élève à : 312 000,00 € HT.

Cette délibération précise que le fonds de concours financera 75 % de cette dépense soit 234 000,00 € (net HT).

Il est proposé au Comité de se prononcer sur un financement par fonds de concours de l'opération citée en objet à hauteur de 75 % du montant restant à la charge de la commune de Tassin la Demi-Lune soit 234 000,00 € (net HT).

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le financement par fonds de concours sur l'exercice 2012, du projet de dissimulation des réseaux de l'avenue Charles de Gaulle sur la commune de Tassin la Demi-Lune pour un montant de 234 000,00 € net HT ;
- PRECISE qu'une recette et une dépense de 234 000,00 € sont inscrites au budget 2012 du syndicat, recette chapitre 13 article 1324, dépense chapitre 23 article 2315 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) –
DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LES ASSOCIATIONS LOCALES**

Par délibération C-2007-09-26/04, le Comité a approuvé la mise en place de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

Pour rappel, la Commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2.

En vertu de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la CCSPL est présidée par le président de l'organe délibérant ou son représentant et comprend :

- *« des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,*
- *et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. »*

A ce jour, les associations locales sont réparties entre trois collèges « professionnel », « consommateur » et « social ».

Le Comité est invité à désigner les représentants des associations suivantes pour siéger au sein de la CCSPL :

- CGPME Rhône (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises)
- MEDEF Lyon-Rhône (Mouvement des Entreprises de France)
- BTP Rhône (Fédération des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics du Département du Rhône)
- CAPEB Rhône (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)
- ADEIC (Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur)
- ORGECO Rhône (Organisation Générale des Consommateurs)
- UFC-Que Choisir du Rhône (Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir)
- UDAF du Rhône (Union Départementale des Associations Familiales du Rhône)
- ALPIL (Action pour l'insertion par le logement)
- UDCCAS 69 (Union départementale des centres communaux d'action sociale du Rhône)
- PACT du Rhône
- CNL – Fédération du Rhône (Confédération nationale du logement)

Ces associations seront représentées par leur président ou leurs représentants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la liste des associations locales citées ci-dessus ;
- NOMME les présidents de ces associations ou leurs représentants pour siéger au sein de la CCSPL.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



C-2012-06-06/19

ACTUALISATION DE LA LIMITE SUPERIEURE DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE POUR L'ANNEE 2013
--

Le Président expose qu'en vertu de la délibération de l'Assemblée du SIGERLy en date du 1^{er} octobre 2008, le Syndicat percevait jusqu'à la fin de l'année 2010 une taxe sur les fournitures d'électricité, au taux de 8 %.

Cette taxe était assise :

- sur 80% du montant des factures lorsque la puissance souscrite était inférieure à 36 kilovoltampère (kVA) ;
- sur 30% du montant des factures, lorsque la puissance souscrite était supérieure à 36 kVA et égale ou inférieure à 250 kVA.

Pour rappel, le Président précise que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, à compter du 1^{er} janvier 2011, une taxe sur la consommation finale d'électricité, qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.

Ces dispositions ont été codifiées aux articles L.2333-2 à L.2333-4, L.3333-3 et L.5212-24 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'assiette de cette taxe sur la consommation finale d'électricité repose désormais uniquement sur les quantités d'électricité consommées, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh).

Les tarifs de référence prévus à l'article L.3333-3 du CGCT sont les suivants :

- 0,75 €/MWh, pour les consommations non professionnelles, ainsi que pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA ;
- 0,25 €/MWh, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et égale ou inférieure à 250 kVA.

En application de l'article L.2333-4 du CGCT, le Syndicat doit fixer le coefficient multiplicateur pour le calcul de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité dont il assure la perception, en appliquant aux deux tarifs de référence précités un coefficient unique, compris entre 0 et 8. En 2011, pour assurer la transition entre l'ancien et le nouveau dispositif, aucune délibération n'a été

nécessaire : le taux d'imposition constaté au 31 décembre 2010 a été automatiquement converti en coefficient multiplicateur.

Le Syndicat appliquant au 31 décembre 2010 un taux de taxe sur la fourniture d'électricité de **8 % (huit pour cent)**, un coefficient multiplicateur de **8 (huit)** a été appliqué en 2011 aux tarifs de référence, soit un barème de taxe de respectivement **6 (six) euros et de 2 (deux) euros par MWh**, selon la nature des utilisateurs.

L'actualisation du produit de la taxe du nouveau dispositif ne dépendant plus des prix de l'électricité ou de l'abonnement, le législateur a prévu d'introduire à partir de 2012, l'actualisation de la limite supérieure du coefficient multiplicateur en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, établi pour l'année précédente par rapport au même indice établi pour l'année 2009. Cependant, la décision de l'assemblée délibérante doit être adoptée chaque année avant le **1^{er} octobre** pour être applicable l'année suivante.

Pour 2012, la fixation du coefficient et son actualisation à 8,12 ont été entérinés lors du comité du 15 juin 2011.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ACTUALISE le coefficient multiplicateur à compter du 1^{er} janvier 2013 selon les modalités prévues à l'article L.2333-4. Le montant du coefficient ainsi indexé sera arrondi à la 2^{ème} décimale la plus proche.

Pour 2013, le coefficient multiplicateur est donc fixé comme suit :

$$\boxed{8} \times \frac{\boxed{\text{indice moyen des prix à la consommation (IMPC) hors tabac en 2011 (122,22)}}}{\boxed{\text{indice moyen des prix à la consommation (IMPC) hors tabac en 2009 (118,04)}}} = \boxed{8,28}$$

- AUTORISE le Président du Syndicat à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012



C-2012-06-06/20

AVENANT N°6 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL DU SIGERLY

Le Président expose qu'en vertu de l'article 2 de la convention de concession de distribution de gaz en date du 30 mars 1994, « les parties se rencontreront, en vue d'examiner l'opportunité d'adapter par avenant leur situation contractuelle à d'éventuelles modifications substantielles des éléments caractéristiques de la concession » et notamment « de manière systématique tous les cinq ans ».

Ainsi, depuis ce début d'année, nous avons engagé une négociation avec le concessionnaire GrDF en vue d'adapter, par voie d'avenant, les évolutions issues notamment du protocole d'accord sur l'adoption d'un nouveau modèle de traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel cosigné par la FNCCR et GrDF le 9 novembre 2010.

Ce nouveau modèle de traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel, ensemble contractuel unique est composé de la convention de concession, du cahier des charges de concession et de ses annexes. Il traduit :

- L'expression des attentes des autorités concédantes quant au maintien d'un service public de gaz naturel de qualité sur leurs territoires aux travers de nouveaux engagements contractuels du concessionnaire, notamment la mise en place d'indicateurs de performance,
- La capitalisation du retour d'expérience effectuée sur la base de quinze années d'application du modèle de contrat,
- La consolidation du travail de mise à jour juridique du cahier des charges réalisée en 2007 et sa poursuite en 2010.

L'avenant n°6 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel du SigerLy, intégrant le nouveau modèle de traité de concession que le Président soumet dans son ensemble au vote de ce Comité, intègre les avancées du protocole précité.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°6 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel du SigerLy, intégrant le nouveau modèle de traité de concession, téléchargeable dès le 30 mai 2012 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SigerLy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE les termes de l'avenant n°6, intégrant le nouveau modèle de traité de concession ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°6 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel du SigerLy, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 14/06/2012

Date d'affichage : 14/06/2012

